

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 10 AVRIL 2014

Etaient présents :

Pour la Direction :

- Mme Coulongeat, M Gridaine, Mme Sent-Clappe et M Mayombé

Pour les représentants du personnel :

-Françoise Chassat et Marie-Christine Huguet pour la CFDT

-Dany Dardeau pour la CFTC

-Boris Mansart et Philippe Chevalier pour la CGT

-Anne-Marion Brunet et Nathalie Pennetier pour FO

-Sylvain Chardon, Marie José Allié et Michelle Chadaine pour Solidaires

La séance s'est ouverte à 9H ; aucune déclaration liminaire a été présentée.

1) La mise en œuvre de la départementalisation du suivi des procédures collectives :

Après une présentation du projet issu de la démarche stratégique, les incertitudes demeurent. En effet, une note non encore parue, ni finalisée définira qui fait quoi.(parution envisagée pour le mois de Juin 2014).

Nous savons que :

- cela ne concernera que les produits fiscaux à compter du 1^{er} septembre 2014 pour le flux et du 1^{er} janvier 2015 pour le stock.

Les comptables (PNC, SIE et SIP) continueront à alimenter les applications (RAR, BDRP, MEDOC) à la lecture des BODACC. Le transfert de responsabilité s'effectuera par batch informatique, à charge pour la cellule de produire les créances et de les suivre.

- qu'un agent, cadre A, sera affecté dans le service, à priori issu du SIE de Blois, sinon un ALD (à la disposition) ; possibilité d'étoffer le service au 1^{er} janvier 2015 ;

- Des formations sont à l'étude (elles n'interviendront qu'à partir de l'automne) ainsi que le développement de l'application « PROCOLL » (intégration du suivi du BODACC dans Gespro) actuellement en test dans le département de l'Indre. (Voir le site local du 36).

Cette nouvelle organisation sera accompagnée d'un déménagement du service du rez de chaussé au 1^{er} étage au lieu et place de la cellule CSP et du local courrier du SIP de Blois.

Le jeu de chaise musicale est facilité par l'autre réorganisation de structure de la cellule CSP qui devrait-être départementalisée : la cellule CSP de Blois irait au deuxième étage dans les couloirs de la Fiscalité Immobilière et de la cellule Patrimoniale.

Face à tant d'incertitudes sur le processus de travail et d'approximation concernant le calibrage du service par rapport à la tâche, FODGFIP 41 a décidé de voter contre.

2) Les nouvelles règles en matière de remboursement de frais de déplacement temporaire

Une note départementale est en cours de rédaction, sous forme de fiches thématiques ; elle sera la déclinaison locale de la note nationale 2014/01/10522 du 31 janvier 2014 (en ligne sur Ulysse national).

Dans cette note, il sera repris les grands principes de remboursement des frais de déplacements, les distances kilométriques et les bases de remboursements selon qu'il existe des possibilités de transport en commun ou non.

Si l'agent décide d'utiliser le train..., ses frais de déplacements seront pris en charge sur la base d'un A/R domicile -gare puis gare – lieu de formation (Tram, bus, métro). Les tickets de train et de métro sont à demander via l'imprimé qui sera mis en ligne.

Si l'agent opte pour le trajet domicile- lieu de formation avec son véhicule, après approbation du PPR, la base de remboursement se fera sur billet de train seconde Classe tarif Loisirs, du moment qu'il y a possibilité de prendre les transports en commun.

Par contre, si les horaires ne permettent pas d'arriver au lieu de la formation par les transports en commun classique, le remboursement s'effectue sur la base des frais kilométriques. Il est conseillé de communiquer avec le PPR sur les conditions de remboursement avant de partir.

En cas d'utilisation de son véhicule personnel, il faudra demander au préalable l'autorisation à l'administration (et produire notamment une attestation d'assurance couvrant les déplacements professionnels).

Les frais de déplacements ne seront plus établis sous AGORA mais sous CHORUS ; Une e-formation est prévue pour l'ensemble des agents de la DDFIP . Cette e-formation est recommandée pour ceux qui effectuent des demandes de remboursements de frais. L'ensemble des organisations syndicales a montré son opposition face à la e-formation en préférant du présentiel plus intuitif et formateur.

Nous avons tenu à ce que la Direction rappelle que des véhicules de l'Administration sont à leurs dispositions notamment pour faire du co-voiturage. Il convient de réserver à l'avance auprès du Service Budget Logistique.

3) Questions diverses

Mme Coulongeat nous a informé que les discussions sur la Prime aux Agents d'accueil était en cours entre la Centrale et la DDFIP :

La note est trop restrictive au regard des agents réellement en charge de l'accueil : il s'agit de l'accueil généraliste (on exclu les EDRA, EMR et SIE) pour les services de plus de 5 agents (alors que dans les petits postes, l'accueil est également généraliste). La prime serait de 300€ par an pour les cadre B et les agents C.

FODGFIP a souhaité savoir quand le déménagement des services du bâtiment Maunoury vers le bâtiment Bodin aurait lieu :

La réponse de Mme Coulongeat : on attend que la Centrale nous donne de l'argent pour procéder au

déménagement.

Concernant un problème technique sur l'alarme Incendie de la Trésorerie de Blois Agglomération, FODGFIP a souhaité en savoir un peu plus sur la sollicitation du CHSCT pour régler la dépense : Il faut rappeler que lors du CHSCT du 18 mars, il a été soulevé le problème des exercices d'évacuation qui ne sont pas faits sur la trésorerie de Blois Agglomération. Etant un service de moins de 50 personnes, il n'y a aucune obligation légale de recourir à de tels exercices. A la demande du CHSCT, un exercice sera prévu en 2014.

Les systèmes d'alarmes incendie ont fait l'objet d'un contrôle en février 2014 (comme le prévoit la réglementation) le rapport d'expertise est parvenu à la DDFIP en février 2014 avec un devis concernant une mise aux normes du système d'alarme.

Fo a demandé pourquoi cette anomalie n'est signalée que maintenant. M Gridaine ignorait à quand remonte le dernier contrôle du système d'alarme, et/ou si le dernier contrôle mentionnait déjà cette anomalie.

S'agissant de la porte de l'entrée de service du bâtiment Maunoury, qui ne fermait plus, la Direction dans un premier temps a procédé à la réparation de la poignée de la porte, puis dans un second temps va procéder au changement intégrale de la porte, compte tenu que ce n'est pas la première fois que le problème se pose.

Vos représentants FO DGFIP de Loir-et-Cher